

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La confusion règne à Lausanne : les deux « équilibres » à réaliser. — Préparatifs de Bruxelles. — La Franco s'apprête-t-elle à pratiquer une politique des « gages » ? — Les exécutions d'Athènes.

Après une douzaine de jours de débats, la Conférence de Lausanne n'est pas encore parvenue à faire œuvre vraiment utile : la confusion règne manifestement.

Faut-il s'en étonner ? On a mêlé, dans cette conférence, deux questions absolument distinctes : celle de la paix proprement dite entre les peuples orientaux intéressés, et celle de l'équilibre des intérêts des grandes puissances en Orient.

Plus nettement, la Conférence de Lausanne a ce double objet : rétablir la paix en Orient et assurer la liberté des Détroits.

Mais comment réaliser l'un et l'autre but ? Veut-on appliquer purement des principes moraux ?

Il ne paraît pas ! Pour la liberté des Détroits, il y a le précédent fâcheux de Gibraltar, qui entrave forcément la discussion. D'autant que la liberté du Bosphore n'a pas, du point de vue international, l'importance de la liberté de Gibraltar.

Quant à la paix orientale, il n'est guère qu'un principe qu'on puisse invoquer : celui de la souveraineté. N'est-ce pas précisément celui qu'invoque les Turcs, qui voudraient bien être maîtres chez eux ? Or, ce n'est pas tout à fait ce que souhaitent les Alliés.

Au total, ce ne sont pas des principes qui sont en question, mais des intérêts qu'il s'agit d'équilibrer.

Refaire la paix en Orient, écrit M. Herminet dans la *Journal Industrielle*, c'est constater un équilibre de forces, de forces Turcs, de forces Russes, de forces des peuples balkaniques, de forces des grandes puissances. Pour que ces forces puissent être mises en balance, il faut que chacune d'elles soit stabilisée. Or ce n'est pas tout à fait le cas pour les grandes puissances, qui ont besoin les uns des autres là et ailleurs, mais qui représentent chacune un intérêt oriental très spécial.

En définitive, la Conférence de Lausanne a pour mission la réalisation d'un double équilibre à effectuer dans deux domaines différents.

Jusqu'ici, elle n'est arrivée à rien, parce qu'on n'a pas séparé les deux problèmes.

On n'arrivera pas davantage demain à des résultats, si on continue à emmêler pareillement les questions.

Tandis qu'une partie serrée se joue à Lausanne, une partie non moins serrée se prépare à Paris.

Nous l'avons dit, M. Poincaré ne veut pas que la France se présente, le 15 décembre, à la Conférence de Bruxelles, sans avoir préparé son dossier.

Mais, ici, la préparation est double, car une double éventualité reste possible devant la prétention du Reich de ne rien payer pendant plusieurs années.

Où bien, l'Allemagne contractera des emprunts qui procureront à la France des paiements équivalents à ceux qu'elle a le droit d'attendre.

Où bien, la France ne recevra rien, un nouveau moratoire devant être accordé à Berlin.

La Conférence de Bruxelles doit aboutir à l'une ou l'autre de ces solutions. Certes, M. Poincaré souhaite que la première solution se produise et sa récente rencontre avec les ministres belges témoigne de son dessein de collaborer au succès de l'entreprise.

Mais ce souci doit-il l'empêcher d'envisager l'autre éventualité, c'est-à-dire, sinon l'échec complet, du moins la non réussite totale ?

Non ! Et nul ne saurait lui reprocher d'essayer de vouloir prévoir : gouverner, n'est-ce point prévoir ?

Et c'est pourquoi, — en présence surtout de la mauvaise volonté du nouveau chancelier fidèle successeur du Dr Wirth — M. Poincaré songe aux mesures qu'il aurait à prendre au cas où les délibérations de Bruxelles n'assureraient pas à la France les paiements auxquels elle a droit.

Ces mesures, destinées à sauvegarder la créance du pays, le chef du

gouvernement français voudrait qu'elles fussent *interalliées*. Et c'est pour quoi il a proposé une réunion prochaine des chefs des cabinets alliés.

Mais, elles seront *séparées*, si nos Alliés se refusent à le suivre : les déclarations de M. Poincaré sont particulièrement catégoriques sur ce point.

D'ailleurs on peut espérer encore que nos Alliés resteront à nos côtés : à la Conférence de Londres, n'avions-nous pas obtenu l'adhésion de l'Italie et de la Belgique ? Seule l'Angleterre, par la voix de Lloyd George, formulait des réserves, demandait un sursis.

Or, Lloyd George n'est plus là et le sursis accordé est écoulé sans résultats.

Bref, l'heure de l'action a sonné ! Quant aux mesures à appliquer, elles se définissent d'un mot : *point de gages entre nos mains, point de moratorium à l'Allemagne.*

Et ces gages, ce sont les richesses allemandes qui sont à portée de notre main en Rhénanie et dont nous assumerions l'exploitation pour notre propre compte.

Mais nous aimons à espérer que nos Alliés s'associeront à nous pour mener à bien cette opération.

La condamnation à mort et l'exécution immédiate des ministres grecs, coupables d'avoir détenu le pouvoir au moment du désastre d'Asie-Mineure, ont causé quelque surprise, surtout après les démarches de l'Entente, spécialement de l'Angleterre.

Bien que les hommes qui disparaissent ainsi brusquement n'aient point été les amis de notre pays, il faut regretter leur mort, comme celle de tant de milliers d'habitants d'Asie-Mineure, victimes d'un conflit insensé.

Pour comprendre le « geste » des juges d'Athènes, peut-être faut-il se souvenir que c'est par centaines de milliers que se comptent les victimes de la guerre ; victimes plongées dans le plus complet dénuement et dont la détresse réclamait en quelque sorte vengeance.

Et puis, qui sait si l'intervention des puissances alliées en faveur des accusés n'a pas précipité un dénouement tragique ?

Il était naturel que l'Angleterre tentât de sauver des hommes qui furent aveuglément asservis à ses ordres.

Mais pouvait-on à Athènes accepter une sorte d'injonction étrangère ?

Quant à la France, sa conduite fut ce qu'elle devait être : elle a préché la modération. Mais, elle ne songe pas à rappeler aujourd'hui son représentant à Athènes : pourquoi se dresserait-elle contre le peuple Grec ?

M. D.

INFORMATIONS

Les dettes des Alliés vis-à-vis de l'Angleterre

A la Chambre des communes, un député ayant demandé si le cabinet « considère comme possible une révision de la ligne de conduite définie par la note Balfour », le premier ministre a répondu : « Nous sommes libres de mettre une fois encore ce problème à l'étude et d'en étudier tous les aspects. »

Asquith et Lloyd George

Une réunion de cent députés nationalistes indépendants, soit presque la totalité des deux partis réunis, a eu lieu à Londres. Aucun résultat positif n'a été obtenu. A signaler, cependant, cette déclaration de M. Thornton : « Je suis à même d'affirmer que M. Lloyd George a accepté de se ranger sous M. Asquith. »

L'impression d'ensemble est que le terrain devient de plus en plus favorable à une entente des deux fractions libérales.

Pas de moratorium

A la suite d'une conférence qui a eu lieu à l'Élysée, il est certain aujourd'hui que la France n'accordera plus aucun moratorium à l'Allemagne sans prendre de gages.

L'exploitation éventuelle des richesses de la rive gauche du Rhin et l'occupation possible de certains charbonnages de la rive droite, ont été envisagées.

Contrairement au bruit qui circulait, aucune mobilisation même partielle n'aura lieu. L'occupation, si elle se fait, sera une simple opération de police : les forces qui sont sur le Rhin suffisent.

En Grèce

Les personnalités grecques condamnées à mort dans le procès de haute trahison, MM. Gounaris, Stratos, Headollis, le général Hadjanisti, ont été exécutées.

L'Angleterre et la Grèce

A la suite de l'exécution des condamnés à mort, M. A. Lindley, ministre britannique à Athènes, a notifié au gouvernement la rupture des relations diplomatiques avec la Grèce. Il est parti mardi soir par l'express du Simplon, M. Bentinck, membre du contrôle financier, reste à Athènes.

Le chargé d'affaires américain proteste

On annonce que le secrétaire d'Etat a été avisé que le chargé d'affaires américain à Athènes, M. Gaaffery, a protesté, personnellement, contre l'exécution des ministres grecs. Mais on affirme, en même temps, que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas formulé une protestation officielle.

En Irlande

Mlle Mary Mac Swiney qui faisait la grève de la faim dans la prison de Montjoie où elle était détenue, vient d'être remise en liberté. Elle a été transportée à l'hôpital.

Sa sœur Annie, qui faisait, également, la grève de la faim, à la porte de la prison, allait lui rendre visite, mais elle s'est évanouie et on a dû la transporter dans une clinique.

Chambre des Députés

Séance du 28 novembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du budget de l'aéronautique. M. Tisserand présente diverses mesures pour diminuer le nombre des accidents d'aviation. M. Flaudin demande qu'on subventionne largement les compagnies de navigation aérienne et de fabrication d'appareils. M. Eynac, sous-secrétaire d'Etat, dit qu'il a toujours encouragé l'aviation et notamment l'aviation coloniale.

Dans la séance de l'après-midi, la discussion du budget de l'aéronautique est reprise. Le capitaine Fonck déclare qu'il ne fait aucune distinction entre l'aviation commerciale et l'aviation militaire. Il examine le rôle militaire de l'aviation et dit que dans la prochaine guerre une question primera toutes les autres, celle du bombardement de nuit. Un avion pourrait porter 2.000 bombes de 1 kilo chacune. Un convoi ce que deviendrait une ville comme Paris sur laquelle volerait une armée aérienne de 100 avions.

Mais le capitaine Fonck constate qu'au point de vue technique on en est au même point qu'en 1918 ; il demande que des primes soient largement attribuées aux commissions d'études, et il voudrait que l'on construisit des avions commerciaux en vue de leur transformation en avions militaires.

M. Eynac, sous-secrétaire d'Etat, dit que les efforts les plus grands ont été faits pour développer l'aviation en France, mais il ne faut pas oublier dans quelles conditions ingrates est l'aviation commerciale. Des progrès sont réalisés chaque jour, et il expose les conditions d'exploitation des grandes lignes aériennes. Il parle de l'aviation coloniale qui va prendre aussi un immense développement. Il conclut en déclarant qu'il est prêt à accepter toutes les collaborations pour faire de l'aviation française une arme puissante et un instrument d'expansion de notre pays.

Le budget de l'aéronautique est voté ainsi que le budget des monnaies et médailles et de l'imprimerie nationale.

Séance du 29 novembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget de la guerre. M. Calary de Lamazière, rapporteur, expose le budget de la guerre qui s'élève pour 1923 à 3 milliards 661 millions et en ajoutant les dépenses de l'armée du Rhin à 4 milliards 191 millions. M. Fabry demande que la France assure sa sécurité contre une agression nouvelle de la part de l'Allemagne.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion du budget de la guerre. MM. Paul Boncour, de Castelnau, Lefèvre, Herriot présentent diverses observations auxquelles répond le ministre.

Les 44 premiers chapitres du budget sont adoptés.

Sénat

Séance du 28 novembre 1922

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre portant annulation et ouverture sur l'exercice 1922, de crédits concernant les services de l'instruction publique.

Un crédit de 754.000 francs est inscrit pour les frais de l'éducation physique. Diverses observations sont présentées par MM. Bérard, de Monzie, Lebert, auxquels répond M. Vidal, sous-secrétaire d'Etat qui déclare que l'éducation physique sera donnée dans les écoles par les instituteurs, sans rien enlever sur le temps réservé à l'éducation intellectuelle. Il faudra un crédit de 5 millions et demi pour donner cette instruction physique à 10 millions d'enfants.

Le projet est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

Mangeons le nouveau pain !

Dans le Journal du Lot du 19 novembre, nous avons publié sous ce titre, un article relatif au « nouveau pain » préconisé par le ministre de l'agriculture dans le but d'économiser le blé de France et de ne pas acheter de blé à l'étranger.

Un de nos correspondants nous écrit : « Ce nouveau pain existe-t-il ? A mon avis, non. Il ne m'a pas été encore permis de constater, d'établir une différence avec celui dit de « farine entière » et celui antérieur à la publication du décret stipulant qu'au 1^{er} septembre, le taux d'extraction serait désormais de 75 0/0. »

C'est peut-être une illusion ; mais, pour notre part, nous avons cru que le décret avait été appliqué. Notre correspondant nous répond : non.

« Donnez-vous la peine, nous dit-il, de consulter le minotier. Demandez-lui si réellement le blutage prescrit est observé. Si le minotier est sincère, il vous répondra catégoriquement : non. »

Et le minotier ajoutera : « Je suis contraint et dois m'efforcer à ce que ma fabrication soit similaire aux Ivraies de mes collègues. Si mes farines sont inférieures comme blancheur, le boulanger les refusera. »

Pourquoi ? Parce que le boulanger dira : « Ma clientèle, sous prétexte que le pain est brun, donnerait sa préférence au boulanger dont le pain serait blanc. »

Notre correspondant conclut en affirmant que la base de blutage à 75 0/0 prescrite au 1^{er} septembre n'a pas été prise en considération.

Nous avons tenu à mentionner les observations de notre correspondant. Pour nous, nous pensions que le décret ministériel était appliqué.

S'il ne l'est pas, il ne nous appartient pas de le faire appliquer. Ce n'est pas notre rôle.

Mais si les observations de notre correspondant sont exactes, si les instructions du ministre ne sont pas observées, eh bien ! c'est regrettable.

Le ministre de l'agriculture a demandé au pays non pas de se priver de pain, mais de manger du pain qui serait fait avec la farine blutée à 75 0/0.

L'appel du ministre n'a soulevé aucune protestation parmi la population, car chacun a compris les raisons pour lesquelles il était nécessaire de ne pas acheter du blé à l'étranger.

Et de bonne foi, il est certain que chacun, depuis le 1^{er} septembre croit manger du « nouveau pain ».

Si ce n'est pas vrai, la faute n'en est pas aux consommateurs, et si notre correspondant a raison dans ses conclusions, à savoir que les minotiers n'observent pas le décret ministériel eh bien ! nous le répétons, c'est regrettable.

Encore, une illusion de plus qui s'en va !

LOUIS BONNET.

Vote de nos Députés

Sur la suppression du chapitre 38 du budget de l'intérieur, relatif aux fonds secrets, nos députés ont voté : Contre : MM. Delpont, Delmas, M. le prince Murat n'a pas pris part au vote.

La Chambre a repoussé la suppression par 458 voix contre 75.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume est attribuée au soldat Raymond-Victor Fayret, originaire de Vers, mort pour la France, le 2 octobre 1915 devant Souchez.

Enseignement primaire

Par arrêté en date du 27 novembre 1922, M. le Préfet a nommé Mlle Gracety Angèle, institutrice à Cagnac, au poste de Sennillac-Latronquière.

P. T. T.

Dans la liste des candidats admissibles à l'emploi de facteur-receveur à la suite de l'examen du 23 septembre 1922, nous relevons les noms suivants des facteurs du Lot : MM. Boisse et Pouzalgues. Félicitations.

Subvention

M. le Ministre de l'agriculture vient de faire connaître à M. Fontanille, sénateur, qu'il vient d'accorder une subvention de 9.666 fr. au syndicat de propriétaires de Gourdon constitué pour la construction du chemin de Coupiac.

Une subvention de 6.000 fr. est également allouée à la commune de St-Projet pour la réfection du chemin rural de la Croix-Blanche à St-Projet.

Pour les Pensionnés

M. Louis Delpont, député du Lot, a adressé la lettre suivante à M. le Ministre de la guerre et des pensions : Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur la façon dont certains mutilés de guerre étaient accueillis devant la commission du centre de réforme de Toulouse.

Vous avez eu l'amabilité de me répondre le 18 novembre courant une lettre dans laquelle vous me demandiez de vous fournir les noms des mutilés victimes de ce mauvais accueil.

Il ne m'appartient pas de faire une enquête spéciale sur les mauvais procédés qui m'ont été signalés, il suffira, je n'en doute pas, que votre intervention se fasse sentir auprès des membres de la commission du centre de réforme pour que de pareils abus ne se renouvellent pas. Au besoin il vous appartiendrait de procéder à une enquête, auprès des mutilés qui ont été examinés à Toulouse ; il vous appartiendrait aussi, de prendre les mesures et les sanctions nécessaires, si cette enquête vous révélait la gravité des faits qui m'ont été signalés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Avis aux décorés

Il est rappelé à MM. les décorés et médaillés en vertu de la Commission Fayolle (loi du 15 juin 1920) que les arranges de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire sont payables les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année.

Afin d'éviter tout retard dans le paiement des arranges échus au 1^{er} décembre 1922, les titulaires de ces décorations résidant dans le département du Lot, sont priés d'avoir à faire parvenir leur titre dans le plus bref délai possible, à la Sous-Intendance Militaire de Cahors (Caserne Bessières).

Transfert de statue

Jadis, s'élevait sur les Allées, une colonne qui était surmontée du buste de Fénelon. Pour faire place à la statue de Gambetta, cette colonne fut enlevée et remise dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville.

Elle vient d'en être extraite, mardi, et cela à la demande du Conseil municipal de Carennac, qui tient à ériger la statue de Fénelon sur une place publique de cette coquette commune.

Carennac renfermait une abbaye de religieux de l'ordre de Cluny, fondée, croit-on, au commencement du XI^e siècle. Fénelon, archevêque de Cambrai fut prieur de ce monastère et une petite île sur la Dordogne, ancienne dépendance de l'abbaye, porte le nom de Calypso.

Carennac a voulu, puisque Cahors la dédaignait, la statue de l'auteur du *Télémaque*.

Apiculture et Chemin de Fer

La Compagnie d'Orléans poursuivant l'œuvre d'éducation pratique entreprise dès après la guerre notamment par l'organisation en 1920 des « Journées de Châteauroux » prévoit actuellement une Exposition ambulante apicole qui nemanquera pas d'attirer l'attention des producteurs du Centre et du Sud-Ouest de notre Pays.

Dans deux wagons de grand modèle s'arrêtant chaque jour dans un centre réputé pour sa flore mellifère, seront placés les différents types de ruches et accessoires ainsi que des tableaux résumant l'histoire naturelle et la culture de l'abeille.

Un spécialiste donnera sur place toutes indications utiles sur l'apiculture. Cet enseignement sera complété le soir par des Conférences avec projections lumineuses.

Ces manifestations sont prévues dans les départements de la Haute-Vienne, Dordogne, Creuse et Charente. Elles se feront avec le concours des Sociétés agricoles, de la Fédération des Associations agricoles du Centre-Ouest et des Directions des Services agricoles de ces départements.

Par cette propagande originale et pratique, touchant de si près le producteur, la Compagnie d'Orléans pense contribuer activement au développement de l'apiculture dans les régions desservies par ses lignes.

Commission départementale

La Commission départementale s'est réunie à la Préfecture et a pris les délibérations suivantes :

Elle a chargé M. l'Ingénieur en chef de traiter avec tous concessionnaires relativement à l'exploitation de la ligne d'autobus de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat par Assier et Livernon, le concessionnaire actuel ne voulant pas continuer l'exploitation de cette ligne.

Elle a en outre, accordé des subventions, pour réparations aux immeubles publics de diverses communes : 200 fr. à St-Dauphins ; 400 fr. à St-Clair ; 150 fr. à Mechmont ; 200 fr. à Corn.

La Société de pisciculture de Souillac a demandé que la pêche à l'assée soit fermée du 1^{er} février au 1^{er} mai. La Commission a décidé que cette fermeture serait maintenue jusqu'au 16 juin.

Une subvention de 7.000 fr. est accordée à la commune de St-Médard-Prèsque pour la construction d'un chemin de Laborie à Couzou.

Une subvention est également accordée à la commune de St-Médard-Nicourby, pour la construction d'un chemin de Rixou à la route de Lacapelle-Marival.

M. le Préfet est autorisé à acheter, pour le compte du département, un immeuble servant de caserne de gendarmerie à Cajare.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville, le dimanche 3 décembre prochain à huit heures et demie du soir.

Ordre du jour :

Budget additionnel de 1922 ; Budget additionnel du lycée de Filles (Internat) ; Demandes de soutiens de famille ; Demandes de sursis d'incorporation ; Demandes de bourses ; Reconnaissance de champions vicinaux ; Affaires diverses ; Rapports des Commissions.

Réparation urgente

Il y a à l'entrée des Allées Fénelon, une grille pour l'écoulement des eaux qui est aux trois-quarts démolie.

Qu'un passant, allant à la gare ou en revenant, le soir venu, pose le pied sur cette grille et le voilà victime d'un grave accident.

Qui, en l'espèce, serait responsable ? Il suffit de faire arranger cette grille et tout sera pour le mieux.

L. B.

A l'instruction

Le nommé Bondou, inculpé du vol commis à Cours au préjudice de Mme Delpon, a été entendu par le magistrat instructeur. Bondou nie toujours avec énergie les faits qui lui sont imputés. Certains témoins, cependant sont affirmatifs. Contrairement aux déclarations de l'inculpé, ils prétendent que celui-ci était à Cours à l'heure où le vol a été commis.

Cette affaire passionne vivement la contrée de St-Géry où Bondou, est très connu, voire même estimé. Aussi, les conversations vont leur train au sujet de cette affaire du vol au préjudice de Mme veuve Delpon.

